

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ GLUCIDEX® 29 - SIROP DE G. DESHYDRATE

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit:

**Nom de produit:** GLUCIDEX® 29 - SIROP DE G. DESHYDRATE  
**Désignation chimique:** sirops de maïs déshydratés  
**N° d'enregistrement REACH:** Exempté (Annexe IV).  
**N° CAS:** 68131-37-3  
**N°CE:** 268-616-4  
**Nom INCI:**

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations identifiées:	Utilisations déconseillées:
Formulation et Reconditionnement. , Additif chimique , Alimentaire. , Tissus, textile et habillement. , Traitement du papier. , Plastiques Produits pharmaceutiques.	Aucune information disponible.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

**Fournisseur:**  
ROQUETTE FRERES  
1 Rue de la Haute Loge  
62136 LESTREM - France

**Téléphone:** +33 3 21 63 36 00  
**Télécopie ::** +33 3 21 63 38 50  
**E-mail:** sds@roquette.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+32 02 264 96 36

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Le produit n'a pas été classé comme dangereux selon la législation en vigueur : Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP).

**2.2 Éléments d'étiquetage:** Non applicable

**2.3 Autres dangers:** La poussière peut former un mélange explosible dans l'atmosphère.  
Ne remplit pas les critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique)  
Ne remplit pas les critères vPvB (très persistant/très bioaccumulable)

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substance:

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH
sirops de maïs déshydratés	>=97%	68131-37-3	268-616-4	Exempté (Annexe IV).

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours:

<b>Inhalation:</b>	Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin si les troubles persistent.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Rincer avec soin à l'eau pendant 15 minutes au minimum. Obtenir une assistance médicale.
<b>Contact avec la peau:</b>	Laver avec de l'eau et du savon.
<b>Ingestion:</b>	Produit non dangereux en cas d'ingestion.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:** Les poussières peuvent irriter les yeux et les voies respiratoires.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

<b>Traitement:</b>	Traiter les symptômes.
--------------------	------------------------

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction:

<b>Moyens d'extinction appropriés:</b>	Eau pulvérisée.
<b>Moyens d'extinction inappropriés:</b>	Poudres chimiques ou mousses.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:** En cas d'incendie ou de chaleur excessive, des produits de décomposition dangereux peuvent se former. La poussière peut former un mélange explosible dans l'atmosphère. Voir Section 10.

### 5.3 Conseils aux pompiers:

<b>Procédures de lutte contre l'incendie:</b>	Empêcher la formation d'un nuage de poussière.
<b>Equipements de protection particuliers des pompiers:</b>	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

<b>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:</b>	Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.
<b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:</b>	Non considéré comme dangereux pour l'environnement.
<b>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:</b>	Recueillir autant de produit que possible par des moyens mécaniques. Empêcher la formation d'un nuage de poussière. Ramasser et éliminer le produit déversé comme l'indique la Section 13.
<b>6.4 Référence à d'autres sections:</b>	Pour se renseigner sur l'élimination, voir la Section 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:** Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:** Garder les récipients hermétiquement fermés. Conserver dans l'emballage d'origine. Éviter le contact avec des agents d'oxydation.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Formulation et Reconditionnement., Additif chimique, Matière première, Tissus, textile et habillement., Traitement du papier., Plastiques, Produits pharmaceutiques.,

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle:

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle:

Ce produit ne contient pas de composants >1% ayant des valeurs limites d'exposition spécifiques.

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Poussières - Fraction inhalable.	TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	Belgique. Valeurs limites d'exposition (06 2009)
Poussières - Fraction alvéolaire.	TWA	3 mg/m <sup>3</sup>	Belgique. Valeurs limites d'exposition (06 2009)

#### Valeurs de DNEL:

Exposition		Valeur	Effets spécifiques	Remarques
Long terme : Inhalation	Travailleurs	5 mg/m <sup>3</sup>	Toxicité systémique	
Long terme : Dermale	Travailleurs	2000 mg/kg	Toxicité systémique	
Long terme : Inhalation	Population générale	0,89 mg/m <sup>3</sup>	Toxicité systémique	
Long terme : Orale	Population générale	200 mg/kg	Toxicité systémique	
Long terme : Dermale	Population générale	2000 mg/kg	Toxicité systémique	

#### Valeurs de PNEC:

Compartiment	Valeur	Méthode
Eau douce	0,1 mg/l	Facteur d'évaluation
Eau de mer	0,01 mg/l	Facteur d'évaluation
Libération intermittente	1 mg/l	Facteur d'évaluation
Station d'épuration	66,7 mg/l	Facteur d'évaluation
sédiment d'eau douce	0,37 mg/kg	Coefficient de partition
Sédiment marin	0,037 mg/kg	Coefficient de partition
terre	0,016 mg/kg	Coefficient de partition

### 8.2 Contrôles de l'exposition:

**Contrôles techniques appropriés:** Assurer une ventilation efficace. Respecter les valeurs limites et réduire au minimum le risque d'inhalation de poussières.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

**Protection des yeux/du visage:** Porter des lunettes de sécurité anti-poussières s'il y a risque de contact avec les yeux.

**Protection de la peau:**

**Protection des Mains:** Aucune(s) prescription(s) particulière(s).

**Divers:** Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire:** En cas de ventilation insuffisante ou de risque d'inhalation de poussières, porter un appareil respiratoire approprié à filtre antiparticules (type P1).

**Mesures d'hygiène:** Manipuler le produit conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:** Non considéré comme dangereux pour l'environnement.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

<b>État physique:</b>	solide
<b>Forme:</b>	Poudre
<b>Couleur:</b>	Blanche
<b>Odeur:</b>	Inodore
<b>pH:</b>	~ 4,8 à 50 %
<b>Point de fusion:</b>	Non applicable Aucune information disponible.
<b>Point d'ébullition:</b>	Non applicable
<b>Point d'éclair:</b>	Non applicable
<b>Pression de vapeur:</b>	Non applicable
<b>Tension de vapeur (air = 1):</b>	Non applicable
<b>Densité relative:</b>	~ 0,50
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	~ 600 g/l à 20 °C
<b>Température de décomposition:</b>	> 200 °C
<b>Propriétés explosives: - INERIS -</b>	
<b>Température d'inflammation:</b>	~ 380 °C (Godbert-Greenwald) TMI en nuage.
<b>EMI (Energie Minimale d'Inflammation):</b>	~ 77 mJ (EN 13821 (Sans inductance)) sensible au risque d'inflammation par un phénomène électrostatique. 300 - 1.000 mJ (EN 13821 (avec inductance))
<b>dP/dtmax (vitesse maximale de montée en pression):</b>	~ 550 bar/s (EN 14034-2)
<b>Pmax (Pression maximale d'explosion) ±10%:</b>	~ 7,7 bar (EN 14034-1)
<b>Valeur Kst (±20%):</b>	~ 149 barm/s (EN 14034-2)
<b>Classe d'explosion des poussières:</b>	st 1 (VDI 3673)
<b>Résistivité volumique:</b>	1,1x10 <sup>15</sup> Ω.cm (CEI 61241-2-2 / Groupe IIIB: poussières non conductrices.)
<b>Humidité:</b>	~ 4,3 % (ISO 589)
<b>Granulométrie médiane:</b>	~ 51,9 µm (NFX 11-666)
<b>Autres Données:</b>	LIE (Limite inférieure d'explosivité) : 30 - 60 g/m <sup>3</sup> BZ (Classe de combustibilité) : 5 (VDI 2263-1)

### 9.2 Autres informations:

**Conductivité:** ~ 9,5 µS/cm (à 50%)

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité:** Agents oxydants forts.
- 10.2 Stabilité chimique:** Ce produit est stable dans des conditions normales.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:** Pas de réactions dangereuses dans les conditions normales de stockage.
- 10.4 Conditions à éviter:** Empêcher la formation d'un nuage de poussière. Les nuages de poussière peuvent être explosibles dans certaines conditions. Tenir les poussières à l'écart des sources d'ignition.
- 10.5 Matières incompatibles:** Combustibles forts.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

#### Toxicité aiguë :

Test / Substance	Espèce	Type / Résultat	Exposition	Remarques
OCDE 423 D-glucitol	Souris	DL50 - Orale : >2000 mg/kg Aucune mortalité n'a été rapportée au cours de la période d'étude.		- Donnée REACH - Données provenant d'un produit similaire.

#### Irritation de la peau. :

Test / Substance	Espèce	Résultat	Exposition	Remarques
OCDE 431 Sirop de glucose base blé	Humain	In vitro non irritant	1 h	- Donnée REACH - Données provenant d'un produit similaire.

#### Irritation oculaire :

Test / Substance	Espèce	Résultat	Exposition	Remarques
OCDE 437 Sirop de glucose base blé	Cornée bovine.	non irritant	4 h	- Donnée REACH - Données provenant d'un produit similaire.
OCDE 405 Sirop de glucose base blé	Lapin	non irritant	72 h	- Donnée REACH - Données provenant d'un produit similaire.

#### Sensibilisation :

Test / Substance	Type	Espèce	Résultat	Remarques
OCDE 429 Sirop de glucose base blé	In vivo	Souris	N'est pas sensibilisant	- Donnée REACH - Données provenant d'un produit similaire.

#### Toxicité par administration répétée :

Test / Substance	Espèce	Résultat	Exposition	Remarques
OCDE 453 4-O-a-D-glucopyranosyl-D-glucitol	Rat	Pas d'effets du au traitement	52 Semaine(s).	- Donnée REACH - Données provenant d'un produit similaire.

#### Mutagenèse :

Test / Substance	Type	Espèce	Résultat	Remarques
OCDE 473 Sirops hydrogénés issus d'amidon hydrolysé	In vitro	Hamster	Négatif	- Donnée REACH - Données provenant d'un produit similaire.
OCDE 471 (Ames) Sirops hydrogénés issus d'amidon hydrolysé	In vitro	S. typhimurium	Négatif	- Donnée REACH - Données provenant d'un produit similaire.
OCDE 475 D-glucitol	In vivo	Rat	Négatif	- Donnée REACH - Données provenant d'un produit similaire.
OCDE 474 Sirops hydrogénés issus d'amidon hydrolysé	In vivo	Souris	Négatif	- Donnée REACH - Données provenant d'un produit similaire.
OCDE 478 D-glucitol	In vivo	Rat	Négatif	- Donnée REACH - Données provenant d'un produit similaire.

#### Cancérogénicité :

Test / Substance	Espèce	Voie d'exposition / Exposition	Résultat	Remarques
OCDE 453 4-O-a-D- glucopyranosyl-D- glucitol	Rat	Orale 2 Année(s)	Pas d'effets du au traitement	- Donnée REACH - Données provenant d'un produit similaire.

#### Toxicité pour la reproduction :

Test / Substance	Espèce	Voie d'exposition / Exposition	Résultat	Remarques
OCDE 416 4-O-a-D- glucopyranosyl-D- glucitol	Rat	Orale 12 Semaine(s).	Pas d'effets du au traitement	- Donnée REACH - Données provenant d'un produit similaire.
OCDE 414 D-glucitol	Hamster	Orale 15 jour(s)	Pas d'effets du au traitement NOAEL : 1.200 mg/kg	- Donnée REACH - Données provenant d'un produit similaire.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité:

#### Toxicité aiguë:

Test / Substance	Espèce	Type/Résultat	Exposition	Remarques
OCDE 203 Sirop de glucose base blé	Carpe commune	CL50 : > 100 mg/l non-toxique.	96 h	- Donnée REACH -
OCDE 202 Sirop de glucose base blé	Daphnia magna	CL50 : > 100 mg/l non-toxique.	48 h	- Donnée REACH -
OCDE 201 Sirop de glucose base blé	Pseudokirchneriella subcapitata	CL50 : > 100 mg/l non-toxique.	72 h	- Donnée REACH -

#### Toxicité chronique:

Aucune information disponible.

### 12.2 Persistance et dégradabilité:

Test / Substance	Résultat	Remarques
OCDE 301b Sirop de glucose base blé	> 73 % / 28 jr Le produit est facilement biodégradable.	- Donnée REACH -

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Le risque de bioaccumulation est faible.

### 12.4 Mobilité dans le sol:

Ce produit est facilement biodégradable et son potentiel de bioaccumulation est faible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:**

Ne remplit pas les critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) Ne remplit pas les critères vPvB (très persistant/très bioaccumulable)

**12.6 Autres effets néfastes:**

Aucuns connus.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

**13.1 Méthodes de traitement des déchets:**

**Produit:**

Éliminer les déchets dans une installation de traitement des déchets autorisée conformément aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

**Matériau d'emballage:**

Emballage à usage unique. Collecter pour recyclage ou élimination.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

**14.5 Dangers pour l'environnement:**

Non réglementé.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:**

Aucune(s) prescription(s) particulière(s).

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:**

Non applicable.

## SECTION 15: Informations réglementaires

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**

Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux exigences du règlement (UE) n° 2015/830 qui remplace l'annexe II du règlement (CE) n°1907/2006 (REACH).

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Oui

## SECTION 16: Autres informations

**Informations de révision:**

Sans objet.

**Principales références bibliographiques et sources de données:**

- Donnée REACH -  
Base de données des substances enregistrées de l'ECHA.  
- Donnée Interne -

**Abréviations et acronymes utilisés dans la FDS.:**

DL50: dose létale 50%  
CL50 : concentration létale 50%  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
CLP : classification, étiquetage et emballage.  
DNEL : dose dérivée sans effet  
OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques  
PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.  
PNEC : concentration prédite sans effet  
REACH : Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques.  
vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

**Avis de non-responsabilité:**

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) concernent uniquement le produit désigné. Elles ne s'appliquent pas quand le produit est utilisé en association avec d'autres. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer les réglementations liées à l'utilisation du produit concerné.

L'information fournie a pour but d'aider l'utilisateur à remplir ses obligations et ne doit pas être considérée comme une garantie ou des spécifications qualité. Toutes les informations et instructions données dans cette FDS sont basées sur l'état de nos connaissances à la date de mise à jour indiquée.